

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU-AUT-26-0112 du 11 mars 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant l'optimisation d'un ancien plan d'eau stagnant à Clervaux au nom et pour compte de Natur & Umwelt - Fondation Hëllef fir d'Natur.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 23 mars 2026

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

